



COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à la dénonciation par le Ministre de la Communication, de la Poste et de l'Economie Numérique de la convention relative à la gestion des fréquences, le Président du conseil de Régulation des télécommunications porte à la connaissance des opérateurs du secteur des télécommunications et du public que les missions de gestion des fréquences ainsi que celles de contrôle et d'homologation sont désormais de la responsabilité de l'ARTEL.

A cet effet, les opérateurs sont priés de s'adresser à l'ARTEL pour toutes questions relevant de ces deux périmètres.

P.O du Président du Conseil

Emmanuel EYEGHE NZE